



Vingt-quatrième session
Nairobi, 15-19 avril 2013

Projet de résolution 24/9 : Appui technique régional d'ONU-Habitat au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain

Le Conseil d'administration,

Rappelant l'appel lancé dans le cadre du Programme pour l'habitat en faveur de la création de mécanismes de coopération, ou de leur renforcement pour intégrer les engagements et mesures pris en vue d'assurer un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans les politiques, programmes et activités opérationnelles,

Rappelant également le paragraphe 65 de la résolution S-25/2 de l'Assemblée générale en date du 9 juin 2001 réitérant notamment que tous les États doivent faire preuve de volonté politique et que des mesures spécifiques doivent être prises au niveau international pour susciter, encourager et renforcer toutes les formes de coopération et de partenariat existantes ou novatrices, ainsi que la coordination à tous les niveaux, pour contribuer effectivement à l'amélioration des conditions de logement, surtout dans les pays en développement,

Préconisant un regain d'efforts pour accélérer sensiblement la réalisation des cibles 7c et 7d des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base et d'améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis, respectivement,

Prenant en compte, avec satisfaction, les expériences antérieures d'autres conférences des ministres dans le domaine des établissements humains, telles que l'Assemblée des ministres et autorités de haut niveau sur le logement et le développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes, créée en 1992, et sa collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans le cadre du développement de ses activités, et la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), créée en 2005, et la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, créée en 2006,

Prenant note de la résolution 20/2 du Conseil d'administration en date du 8 avril 2005, qui invite les gouvernements à créer des structures consultatives régionales, ou à les renforcer, ainsi qu'à les mettre à profit pour mettre davantage l'accent sur les questions examinées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Rappelant la résolution 66/288 (2012) de l'Assemblée générale, qui reconnaît l'importance de la dimension régionale du développement durable et des cadres régionaux qui peuvent compléter et faciliter l'application concrète des politiques de développement durable au niveau national,

Soulignant l'importance des préparatifs aux niveaux régional et national, de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III),

Notant la création du Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes au Caire, sur base de l'accord signé le 29 septembre 2010 entre le gouvernement égyptien et ONU-Habitat et approuvé ensuite par la Ligue des États arabes,

Notant avec satisfaction, que le Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes a obtenu le statut d'observateur auprès du comité technique et scientifique consultatif du Conseil des ministres arabes chargés du logement et de la reconstruction et qu'il participe régulièrement aux réunions du Conseil,

Prenant note de la décision n°9, relative à la création du Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain, adoptée par le Conseil des ministres arabes chargés du logement et de la reconstruction à sa 29^e session, tenue le 18 décembre 2012 à Bagdad (Iraq),

Reconnaissant l'importance de la coopération entre le Conseil des ministres arabes chargés du logement et de la reconstruction et le Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes, par le biais du Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain, en vue de réaliser les objectifs d'une urbanisation durable dans les États arabes, en particulier parce que cette coopération est constamment à l'ordre du jour des réunions du Conseil,

Soulignant que les membres du Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain continueront à être membres de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD) et de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (APMCHUD), à contribuer activement à ces structures et à tenir les engagements déjà pris, tout en appuyant les engagements actuels de tous les États membres,

1. *Note avec satisfaction* la création du Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain en tant que plateforme technique, apprécie l'offre généreuse du Gouvernement hachémite du Royaume de Jordanie d'accueillir la première session de ce Forum en 2014, et accueillerait favorablement la création d'autres forums ministériels techniques régionaux;

2. *Prie* le Directeur exécutif d'ONU-Habitat d'apporter son soutien aux bureaux régionaux et thématiques d'ONU-Habitat afin que ceux-ci appuient les forums régionaux, y compris le Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain, et de travailler en étroite collaboration avec ces forums régionaux, à la réalisation des buts du Programme pour l'habitat et des mesures figurant dans le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons » (AG/66/288, 11 septembre 2012);

3. *Encourage* la recherche d'opportunités pour renforcer la coopération sud-sud et le partage d'expériences entre l'Assemblée des ministres et autorités de haut niveau sur le logement et le développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain et le Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain, ainsi que les bureaux des Nations Unies concernés et les mécanismes régionaux;

4. *Prie* les gouvernements des États arabes, en mesure de le faire de contribuer au financement des activités du Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain, et prie également d'autres États, en mesure de le faire, de contribuer aux activités de leurs forums respectifs ;

5. *Prie* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains de présenter au Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution.
